

**COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 20 juillet 2021**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales*

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

**Décision n°7 2021** : Conformément au bail, une révision du loyer du local « multiservice-boulangerie » a été réalisée au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le montant du loyer passe de 158,96 € à 166,14 €.

**DÉLIBÉRATIONS :**

**REMISE GRACIEUSE – LOYER HOTEL RESTAURANT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte une remise gracieuse du loyer pour le mois de juin (à hauteur de 50 %) pour le bail commercial établi avec Mme Martine CARLOTTI pour l'hôtel-restaurant situé au 7 rue Dangé d'Orsay.

**CONVENTION – APPEL À PROJET SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

La maire rappelle que la commune avait réalisé une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'appel à projet Socle numérique dans les écoles élémentaires. Le projet prévoit le remplacement de six ordinateurs fixes et l'achat de cartes prépayées pour l'utilisation des tablettes numériques. Le montant global du projet est de 4 330,00 € T.T.C.

Après étude de notre dossier, une subvention d'un montant de 3 011,00 € a été attribuée. Une convention doit être signée pour obtenir la subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention dans le cadre de l'appel à projet Socle numérique dans les écoles élémentaires.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Aménagement du parking de l'école**

L'essai du bus a été réalisé. Des aménagements sont à prévoir au niveau de la RD n°50. Le montant de travaux est de 9 959, 76 € T.T.C.

Les travaux d'enrobé seront réalisés fin août.

**Compte-rendu de la visite de la commission de sécurité – salle des fêtes**

La commission de sécurité a effectué une visite de la salle des fêtes le lundi 28 juin.

La commission a donné un avis favorable avec prescriptions.

Compte-tenu du nombre de personnes pouvant être accueillies (salle des fêtes + salle Saint-Martin), la commission a indiqué que la salle des fêtes serait classée en ERP de 3<sup>e</sup> catégorie. Une visite de la commission de sécurité aura donc lieu tous les 3 ans (au lieu d'une visite tous les 5 ans).

## **Travaux de voirie et réseau d'eau potable**

Les travaux de voirie ont démarré (La Voltière, La Brosse, La Courtrie).

Les travaux prévus à La Martinière seront réalisés ultérieurement (en 2022). En effet, la communauté de communes a informé la commune que des travaux de remplacement du réseau d'eau potable allaient être réalisés dans les lieux-dits suivants : La Martinière, La Gablinière, Le Puits-Bérault et La Renardière. Ces travaux devraient avoir lieu en fin d'année.

## **Consultation – vérification électriques et moyens de secours**

Une consultation a été menée pour la vérification des installations électriques et des moyens de secours pour les bâtiments communaux.

Le prestataire actuel est la société Veritas.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant du devis</b>
VERITAS	899,00
APAVE	1 159,00
QUALITCONSULT	1 644,00

Après étude des devis, il a été décidé de continuer le contrat avec la société VERITAS.

## **Hydrocurage buses – rue des Racinaux**

L'entreprise PROTEC est intervenue le jeudi 15 juillet pour déboucher des buses situées rue des Racinaux. L'intervention sera facturée 490,00 € T.T.C.

## **Demande de reconnaissance catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020**

La commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020. Les particuliers concernés ont été informés.

*La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 28 septembre 2021 à 20 h 30.*

La maire,



Martine TARTARIN